

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

**Délibération**  
n° 2020.02.030.B

**Gestion des  
déchèteries :  
maintenance des  
bennes amovibles du  
service déchets  
ménagers - appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

**Secrétaire de séance** : Gérard ROY

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.02.030.B**

DECHETS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**GESTION DES DECHETERIES : MAINTENANCE DES BENNES AMOVIBLES DU SERVICE  
DECHETS MENAGERS - APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché pour la maintenance du parc des bennes amovibles du service déchets ménagers arrive à échéance le 20 décembre 2020. Il convient donc de relancer un nouvel accord cadre pour assurer la continuité des réparations sur ces équipements très sollicités en déchèteries.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-13 à 1 du Code de la commande publique. Cet accord cadre à bons de commandes sera passé sans minimum ni maximum.

Le montant annuel de prestations est estimé à 34 000 € HT, soit un montant estimatif de 135 000 € HT pour une durée cumulée de quatre ans.

Le marché serait conclu à compter de sa date de notification. Il serait ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – article 8121-61558.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**27 février 2020**

**Affiché le :**

**27 février 2020**